



Traité Taanit

Michna 1 - Chapitre 3

סדר תעניות האלו האמור, ברביעה הראשונה; אבל צמחים
ששנו, מתריעין עליהם מיד. וכן שפסקו גשמים בין גשם לגשם
ארבעים יום מתריעין עליהם מיד, מפני שהיא מכת בצורת.

L'ordre des jeûnes tel qu'il a été décrit s'applique aux premières pluies. Mais si les plantes se sont dégradées, on sonne aussitôt du Shofar. De même, s'il y a une interruption entre deux [chutes de] pluies pendant une période de 40 jours, on sonne immédiatement du Shofar, parce que c'est la sécheresse.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions